



COMMUNE DE SALIVES

-

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

Le lundi 10 mars 2021 à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Christophe BERG
M. Gilles GENOUD
M. Norbert RAMAGET

Mme Hélène BOYON
M. Silvère GOLMARD
M. Éric RUESCH

Mme Charlotte DEHER
M. Jacques MILLIERE
M. Charles SCHNEIDER

Étaient absents :

Mme. N'DIAYE Anne-Fatou (Procuration Éric RUESH)
M. METZGER Roland

Secrétaire de séance :

Monsieur RAMAGET Norbert

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 06 avril 2021.

PROJET CHAUFFERIE BOIS

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur SOUPART Jérôme, Trésorier d'IS-SUR-TILLE, est présent pour présenter au conseil municipal les modalités comptables liées à la création d'une chaufferie bois.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pour projet, la création d'une chaufferie bois afin d'alimenter les différents bâtiments communaux et les résidences de particuliers.

Monsieur SOUPART informe le conseil, que les ventes liées à la chaufferie bois ne pourraient être inscrites sur le budget principal de la commune. La création d'un budget annexe est obligatoire. Les résultats générés par la chaufferie ne pourront en aucun cas être répercutés sur le budget communal.

Monsieur le Maire précise qu'il ne sera fait appel à aucun prestataire externe pour la gestion de la chaufferie bois, qui sera gérée par les bénévoles du conseil municipal.

Monsieur SOUPART Jérôme répond aux différentes interrogations des conseillers municipaux avant de quitter la réunion.

CCTiV : COMPETENCE MOBILITE (DELIBERATION 2021-20)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté des Communes Tille et Venelle à demander le transfert de la compétence « Mobilité » de la région à la CCTiV. Il précise que la compétence « transports scolaires » reste du ressort de la Région BFC.

Le 11 mars 2021, le conseil communautaire s'est prononcé pour la prise de compétence « mobilité » (25 pour / 3 contre).

Les conseils municipaux disposent de trois mois (soit avant le 11 juin 2021) pour se prononcer sur ce transfert de compétence.

Christophe BERG, précise que la CCTiV n'avait pas d'obligation de prendre la compétence « mobilité » car ce service était déjà assuré par eux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

S'OPPOSE au transfert de compétence « mobilité » de la Région à la Communauté de Communes Tille et Venelle. (8 contre / 1 abstention)

CCTiV : COMPETENCE URBANISME (DELIBERATION 2021-21)

Le Maire informe le conseil que :

L'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération.

L'article 7 de la loi du 14 novembre 2020 a depuis, modifié l'article 136 de la loi ALUR, qui prévoit désormais au deuxième alinéa du II que : «Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le 1er juillet de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues ».

Le Maire précise que les communes pourront dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021, soit du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021, s'opposer au transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'OPPOSE à la prise de compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales par la CCTiV.

ONF : PROGRAMME DE TRAVAUX 2021 (DELIBERATION 2021-22)

Monsieur MILLIERE Jacques, rappelle que les travaux comprennent :

Le fauchage et l'égale des lignes 68/69 ; 69/70 ; 69/71 ; 62/64.

L'égale à épareuse des lisières de la RD 996 à hauteur des parcelles 26, 28, 46, 50, 51.

Le montant total de ces travaux s'élève à : 920,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis proposé par l'ONF pour les travaux 2021.

CIMETIERE (DELIBERATION 2021-23)

Le Maire informe le conseil qu'il convient de revoir les tarifs des concessions au cimetière.

Il propose les tarifs suivants :

| | | |
|----------------------|-------|-------------|
| Concession 1m / 2m : | 150 € | pour 30 ans |
| Cavurne : | 600 € | pour 30 ans |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les nouveaux tarifs proposés.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE (DELIBERATION 2021-24)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie souscrite auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 25000€ au taux de 0.90% pour une durée de 1 an.

FINANCEMENT PROJETS EN COURS

Le maire présente au conseil les propositions de financements reçues pour les différents projets de la commune.

Crédit Mutuel :

| | |
|---------------------------|--------|
| Taux emprunt sur 20 ans : | 0.95 % |
| Taux emprunt sur 10 ans : | 0.70 % |
| Prêt relais sur 3 ans : | 0.39 % |

Caisse d'Epargne :

| | |
|---------------------------|--------|
| Taux emprunt sur 20 ans : | 0.94 % |
| Taux emprunt sur 10 ans : | 0.47 % |
| Prêt relais sur 3 ans : | 0.41 % |

Banque des Territoires :

Proposition non reçue à ce jour

Le Maire rappelle son souhait de faire appel à des prêt relais en attendant de percevoir l'intégralité des subventions ou le reversement de la TVA et afin d'éviter des problèmes de trésorerie pour la commune de Salives.

Nous rappelons qu'à ce jour aucun choix financier n'a été arrêté concernant les différents projets de la commune.

ECHANGE DEFIBRILLATEURS (DELIBERATION 2021-25)

Le défibrillateur de la Mairie est actuellement hors service. (Batterie HS).

Etant donné l'ancienneté des défibrillateurs de la commune, la société Schiller nous propose de bénéficier des tarifs négociés avec la CCTiV afin de renouveler les deux appareils de la commune.

Soit un montant total de 2244.00€ TTC pour les deux défibrillateurs. (935 € HT unitaire)

Considérant la nécessité d'avoir des défibrillateurs fonctionnels,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement des deux défibrillateurs de la commune.

Un contrat d'entretien sera pris afin de contrôler régulièrement le matériel et s'assurer de son bon état de fonctionnement.

RESTAURANT (DELIBERATION 2021-26)

Le Maire propose au conseil municipal, d'exonérer de loyer le restaurant « le comptoir gourmand » pour le mois de mai 2021.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition. (9 pour / 1 abstention).

AFFAIRES DIVERSES

- Il est rappelé au conseil municipal, que les membres du bureau de vote sont prioritaires pour se faire vacciner et que s'ils le souhaitent ils peuvent prendre rendez-vous auprès de le CCTiV.
- Afin de faire des économies, l'éclairage public sera coupé de 0h à 5h du matin. Il est proposé de maintenir l'éclairage de l'église et du donjon en période estivale.
- La commande de numéros de maison et plaque de rue passée auprès de la Fonderie de Renève n'a toujours pas été livrée. La commune va mettre en demeure la société de livrer la commande sous 8 jours, où celle-ci sera annulée.
- Jacques MILLIERE demande à ce que l'entreprise qui a réalisé les travaux d'électrification au hameau de Montarmet passe finir le travail.
- Jacques MILLIERE informe que la croix située « au petit moulin » a été démontée et qu'il faudrait songer à la remettre en état.
- Charles SCHNEIDER informe de la reprise du cinéma à l'Abreuvoir à compter du 23 mai 2021.
- Charles SCHNEIDER fait remarquer qu'il devient nécessaire de rénover le monument aux morts. Un devis sera demandé à l'entreprise GOLMARD.
- Éric RUESCH fait remarquer que l'escalier du donjon menace de s'écrouler. Un devis sera demandé à Monsieur Bruno JACOBBERGER.
- Norbert RAMAGET fait le point sur la station d'épuration. Le bassin n°4 nécessiterait d'être vidé. Ces travaux qui s'avèrent très onéreux pourraient être effectués par la commune. Le sujet sera mis à l'ordre du prochain conseil.
- Le Maire informe le conseil qu'il n'a pas de nouvelle de la CCTiV concernant la convention du château d'eau.

Clôture de la séance à 23h00